https://pierrealainmillet.fr/Le-role-de-l-adjoint-au-logement-2454



Le rôle de l'adjoint au logement

- Logement -

Date de mise en ligne : vendredi 26 septembre 2014

Date de parution : 26 septembre 2014

Copyright © Blog Vénissian de Pierre-Alain Millet - Tous droits réservés

De nombreux habitants me sollicitent pour une aide dans leur démarche de recherche de logement. C'est sans doute la question qui m'a le plus fait réfléchir depuis ma nomination comme adjoint au logement. Je reçois les personnes que les services me proposent le jeudi matin, mais je suis de plus en plus convaincu d'une urgence. L'adjoint doit être le garant de la transparence et de l'équité du traitement de toutes les demandes, et bien entendu, aussi quand il est sollicité comme président de la SACOVIV !

J'ai récemment répondu à un habitant qui m'avait sollicité par courriel, et indépendamment de la personne concernée, je pense que la réponse explique bien ce que j'essaie de faireâ€¦ Voici cette réponse qui me servira notamment pour les personnes que je connais et a qui j'essaie d'expliquer comment je vois le rôle de l'adjoint.

les services m'ont confirmé que vous serez reçu prochainement pour faire le point de votre demande.

Comme je le fais pour tous les dossiers, je demande que chaque demande soit traitée dans la plus grande transparence du point de vue des critères, ancienneté de la demande, situation familiale, critères d'urgenceâ€¦ La direction de la SACOVIV travaille d'ailleurs sur la mise à jour du règlement de la commission d'attribution des logements, ce qui rejoint une des préoccupations du prochain congrès national des HLM qui se tient à Lyon cette semaine.

Je considère que l'adjoint doit être le garant de l'équité et de la transparence de ces attributions, et ne doit donc pas désigner de bénéficiaires sur ses propres critères.

C'est d'autant plus important que nous avons une demande très forte, 2000 demandes de Vénissians en attente, diverse bien sûr en terme d'appartements recherchés et de situations du demandeur, mais toutes également légitimes, sans compter les 1000 demandes de non Vénissians.

Votre demande ne ciblant que peu de logements du parc de la SACOVIV, son délai d'attente est donc malheureusement long, supérieur à la moyenne de 2 ans de nos demandes C'est pourquoi vous avez eu des propositions précédemment qui ne répondait pas à tous vos critères, même si je comprends votre souhait d'habiter le centre ville en plein développement et renouvellement. Mais la SACOVIV n'y possède qu'un parc limité.

Je publierai prochainement des statistiques d'attribution de la SACOVIV qui permettront à tous de mesurer les efforts fournis, et en même temps les limites par rapport aux besoins. Chacun entend parler dans la presse de l'insuffisance du logement social, du refus de nombreuses communes d'en construire, dénoncé par le président de l'Union Sociale pour l'Habitat, de l'insuffisance des financement. Notre ville doit se battre pour maintenir les 50% de logement social qui sont nécessaires à nos habitants, et malheureusement, le fait souvent seule face aux décisions d'agglomération ou nationale. En 2014, la situation se détériore encore alors que plus de 80% des Vénissians sont éligibles au logement social !

Il me semblait utile de vous rappeler ce contexte dans lequel les services de la SACOVIV répondent aux demandes des Vénissians.

avec mes salutations républicaines,

Copyright © Blog Vénissian de Pierre-Alain Millet